

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 décembre 2020 à 17 h 00

-----  
AUJOURD'HUI seize décembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Marion BARRAUD, Didier MULLER à Christine DULAC ROUGERIE**

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire : Wendy LAFAYE**

-----  
***Mme Valérie BERNARD arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile AUDET)***

***Mme Anna AUBOIS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pierre SABATIER)***

***M. Rémi CHABRILLAT arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Thomas WEIBEL)***

***Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile LAPORTE)***

***Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI***

-----  
**Rapport N° 34**  
**FINANCEMENT EXCEPTIONNEL DE L'ASSOCIATION TOUTES ET TOUS**  
**ENSEMBLE, LA DIVERSITE HUMAINE EST UNE RICHESSE EN FAVEUR DU**  
**DEVELOPPEMENT DURABLE**  
-----

L'Association Toutes et Tous Ensemble, implantée sur le quartier de Croix de Neyrat, a pour objet de soutenir et d'aider tou.te.s les citoyen.ne.s en vue de favoriser l'insertion sociale et le développement de la vie culturelle, économique, sociale et citoyenne. Elle contribue aussi par ses actions à combattre toutes les formes de discriminations.

L'association travaille en direction d'un public qui s'est vu largement fragilisé par la crise sanitaire actuelle. Face à l'isolement dû au confinement, il a été primordial pour l'association, de maintenir le lien avec les familles les plus précarisées.

Une permanence en présentiel est maintenu pour répondre à un accompagnement aux démarches administratives, qui peuvent parfois se trouver plus entravées par la crise sanitaire, en particulier en direction des femmes.

Par ailleurs, l'association vient en aide aux plus défavorisé.e.s en organisant des distributions alimentaires.

Pour la réalisation de ces actions non prévues au budget initial de l'association, l'Association Toutes et Tous Ensemble sollicite la ville pour un montant de 3000 € sur un montant prévisionnel global de 7860 €. L'association valorise le bénévolat pour un montant de 4060 € et fait appel à ses fonds propres pour un montant de 400 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

Compte tenu de l'intérêt local que représente l'action de l'association, la Ville a décidé de la soutenir au regard de la promotion de l'égalité des droits et, en particulier, de la lutte contre les discriminations.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention de 3000 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant.e à procéder aux opérations nécessaires à leur exécution.

**DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **28 DEC. 2020**

Pour le Maire, et par délégation  
L'Adjointe à l'Égalité des Droits

Magali GALLAIS

